BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



Études de la Colline

Regards approfondis sur des questions canadiennes

LES VÉTÉRANES ET LES VÉTÉRANS 2ELGBTQI+ AU CANADA

Publication nº 2025-08-F

Le 10 novembre 2025

Diana Ambrozas

Recherche et éducation

ATTRIBUTION

Le 10 novembre 2025 Diana Ambrozas

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études de la Colline de la Bibliothèque du Parlement sont des analyses approfondies de questions stratégiques. Elles offrent un contexte historique, des renseignements à jour et des références, et traitent souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les Études de la Colline sont préparées par Recherche et éducation, qui effectue des recherches pour les parlementaires, les comités du Sénat et de la Chambre des communes ainsi que les associations parlementaires, et leur fournit de l'information et des analyses, de façon objective et impartiale.

© Bibliothèque du Parlement, Ottawa, Canada, 2025

Les vétéranes et les vétérans 2ELGBTQI+ au Canada
(Études de la Colline)

Publication nº 2025-08-F

This publication is also available in English.

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ

1 INTRODUCTION....1

2 CONTEXTE....1

2.1 Vétéranes....1

2.2 Vétérans 2ELGBTQI+....3

3 SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE....5

3.1 La santé physique des femmes....5

3.2 Santé mentale des femmes....6

3.3 Santé mentale des personnes 2ELGBTQI+....6

3.4 Traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire....7

4 TRANSITION VERS LA VIE CIVILE, EMPLOI ET REVENU....10

5 COMPARAISONS INTERNATIONALES....12

5.1 Vétéranes....12

5.2 Vétérans 2ELGBTQI+....14

6 CONCLUSION....16

RÉSUMÉ

L’armée est souvent perçue de façon stéréotypée comme une organisation « hyper-masculine », où les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ ont dû, par le passé, au Canada, dissimuler certaines facettes d’eux-mêmes pour s’intégrer.

La présente Étude de la Colline examine différentes manières dont les vétéranes et les vétérans 2ELGBTQI+ continuent d’être désavantagés par rapport à l’ensemble des vétérans, notamment en ce qui concerne la santé physique et mentale, la transition vers la vie civile et les revenus après le service. Elle souligne également que les expériences des vétéranes et des vétérans 2ELGBTQI+ au Canada sont similaires à celles rapportées en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les vétéranes continuent de vivre des transitions plus difficiles vers la vie civile que leurs homologues masculins, notamment avec des revenus inférieurs. Elles sont également plus susceptibles de souffrir de lésions dues aux mouvements répétitifs et de troubles de l’humeur. De la même façon, les vétérans 2ELGBTQI+ rapportent des taux plus élevés de problèmes liés à la santé psychologique que l’ensemble des vétérans. Enfin, la santé mentale et physique des vétéranes comme des vétérans 2ELGBTQI+ continuent d’être affectées par les traumatismes sexuels vécus dans le cadre de leur service militaire.

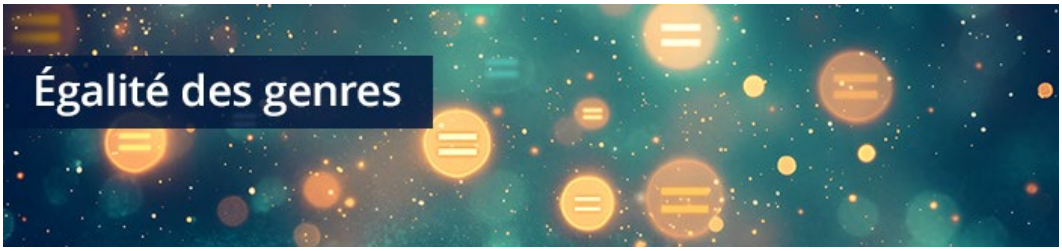
LES VÉTÉRANES ET LES VÉTÉRANS 2ELGBTQI+ AU CANADA

1 INTRODUCTION

L'image traditionnelle du soldat est celle d'un homme dur, fort et prêt à sacrifier sa vie. En d'autres termes, « le soldat idéal est conceptualisé comme un homme hétérosexuel, hypermasculin et prêt à aller à la guerre [1] [TRADUCTION] ». Ni les femmes ni les personnes aux deux esprits, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, intersexuées ou qui appartiennent à d'autres populations de la diversité sexuelle et de genre (2ELGBTQI+) sont généralement considérées comme correspondant à ce modèle. Pour trouver leur place au sein d'une unité cohésive, les femmes et les personnes 2ELGBTQI+ sont encore parfois encouragées à atténuer les facettes de leur identité qui ne s'alignent pas sur cet idéal.

Malgré les évolutions sociales, les obligations légales et les politiques favorisant la diversité des institutions comme les Forces armées canadiennes (FAC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) ont été plus lentes à adopter les changements culturels qui reflètent les normes sociales du moment.

La présente Étude de la Colline examine plusieurs domaines dans lesquels les vétéranes et les vétérans 2ELGBTQI+ des FAC et de la GRC continuent d'être désavantagés par rapport à l'ensemble des vétérans, notamment en ce qui concerne la santé physique et mentale, la transition vers la vie civile et les revenus après le service. Elle compare également les expériences des vétéranes et des vétérans 2ELGBTQI+ au Canada à celles de leurs homologues en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis.



2 CONTEXTE

2.1 VÉTÉRANES

La recherche sur les vétéranes canadiennes demeure limitée. Ce n'est qu'en 2024 que la Chambre des communes a publié un rapport sur leurs expériences [2], et qu'Anciens Combattants Canada (ACC) a créé le Conseil des vétéranes [3]. Les chercheurs ont

souligné plusieurs lacunes : un manque d'études qualitatives originales, un besoin d'études comparatives entre les vétéranes et la population générale canadienne, ainsi qu'une compréhension limitée des expériences des vétéranes de manière générale, et des vétéranes de la GRC en particulier[4].

Les femmes ont joué un rôle au sein des FAC et de la GRC depuis la fin du XIX^e^ siècle. À l'époque, elles travaillaient comme gardiennes de prison de la GRC pour s'occuper des détenues[5] et comme infirmières militaires, soignant les soldats blessés lors de la rébellion du Nord-Ouest de 1885, aussi appelée rébellion de Riel (voir la figure 1). Pendant la Première Guerre mondiale, près de 3 000 infirmières militaires (aussi appelées les « sœurs-infirmières ») ont été déployées en Europe, et environ 50 000 femmes (soit 4 % des militaires) ont participé à la Seconde Guerre mondiale, principalement dans des rôles administratifs[6].

Figure 1 – Médaille commémorative de campagne des infirmières militaires pour leur service lors de la rébellion du Nord-Ouest canadien en 1885



Source : Gouvernement du Canada, « 1885 rébellion du Nord-Ouest », *Chronologie*.

En 1974, la GRC a accueilli sa première promotion de policières. Cinq ans plus tard, les collèges militaires du Canada ont ouvert leurs programmes aux femmes.
En 1986, quatre membres des FAC (Isabelle Gauthier, Marie-Claude Gauthier, Georgina Ann Brown et Joseph Houlden) ont déposé une plainte pour discrimination sexuelle auprès du Tribunal canadien des droits de la personne. Le Tribunal a statué en 1989 que les femmes pouvaient occuper tous les postes au sein des Forces armées canadiennes, à l'exception du service à bord des sous-marins[7]. Les femmes ont été acceptées dans les unités de première ligne lors de la guerre du Golfe en 1991. Les déploiements féminins dans les sous-marins ont été autorisés en 2001[8].

En 2016, les femmes représentaient environ 15 % des militaires du Canada.
La politique de défense de 2017 visait à augmenter la proportion de femmes dans les FAC de 1 % par an, pour atteindre 25 % d'ici 2026[9]. Cet objectif a cependant peu de chances d'être atteint : en 2024, les femmes représentaient 16,6 % des membres réguliers et des réservistes des FAC. Au total, 20,6 % d'entre elles servent au sein de la Marine, 20,2 % au sein de la Force aérienne et 14,2 % au sein de l'Armée de terre[10]. Par ailleurs, les femmes représentaient 21,6 % des membres réguliers de la GRC en 2023 (une baisse de 0,2 % par rapport à 2022)[11]. Selon le recensement

de 2021, le Canada comptait 461 240 vétérans des FAC, dont 74 935 (16,2 %) étaient des femmes (ce chiffre comprend un petit nombre de femmes transgenres et de personnes non binaires)[12]. Il convient de noter qu'il n'existe pas de statistique équivalente pour les vétérans de la GRC.

Cette stagnation du recrutement des femmes par les FAC et la GRC s'explique en partie par la lenteur des changements institutionnels visant à répondre à leurs préoccupations, notamment en ce qui a trait à une culture tolérant les agressions sexuelles et la discrimination, des problèmes qui ont fait l'objet de nombreuses enquêtes et recommandations au fil des années (voir la section 3.4 de la présente Étude).

2.2 VÉTÉRANS 2ELGBTQI+

L'histoire des personnes 2ELGBTQI+ au sein des FAC a été marquée par la discrimination et l'exclusion. Au cours des deux dernières décennies, des efforts ont été déployés pour lutter contre cet héritage et ils se sont traduits par une meilleure visibilité et une plus grande inclusion. Toutefois, malgré ces progrès, une violence systémique à l'égard des personnes 2ELGBTQI+ persiste au sein des FAC.

Les FAC ont officiellement interdit aux hommes gais et aux lesbiennes de servir en uniforme jusqu'en 1992, lorsque l'Ordonnance administrative des FAC 19-20, interdisant aux « déviants sexuels » de servir, a été annulée officiellement à la suite de la victoire judiciaire de la lieutenante Michelle Douglas dans une poursuite alléguant un cas de discrimination contre les soldats 2ELGBTQI+[13].

Avant cette victoire, les hommes gais et les lesbiennes au sein de l'armée devaient cacher leur orientation sexuelle. Toutefois, « l'armée était moins susceptible de les renvoyer s'il lui fallait davantage de combattants lorsque les combats étaient particulièrement sanglants[14] ». Les hommes surpris à avoir des relations homosexuelles étaient invités à démissionner ou risquaient d'être envoyés devant la cour martiale, emprisonnés ou renvoyés pour motif d'indignité. En revanche, aucune accusation n'a été portée contre les lesbiennes avant les années 1970, période où le nombre de femmes enrôlées a augmenté. Après avoir purgé leurs peines, les membres enrôlés revenaient souvent au service, tandis que les officiers étaient plus susceptibles d'être renvoyés[15].

Pendant la Guerre froide, les personnes 2ELGBTQI+ ont été victimes d'une purge, connue sous le nom de « lavender scare » aux États-Unis (peur violette), en raison de craintes que ces personnes pouvaient être vulnérables au chantage par des agents soviétiques. Au Canada, des scientifiques ont soi-disant mis au point un appareil surnommé la « Fruit Machine »[16] visant à détecter les hommes gais en mesurant la dilatation des pupilles face à des vidéos homoérotiques (voir la figure 2). Cet appareil a finalement été discrédité et abandonné en 1967, après deux décennies de persécution systématique qui ont laissé des effets à vie sur les personnes visées.

Il est intéressant de noter que l'homosexualité a été largement dépénalisée en 1969 et retirée de la liste des troubles mentaux dans la deuxième édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux*[17] en 1974. Toutefois, ce n'est qu'en 1996 que les couples de même sexe des FAC et de la GRC ont pu accéder aux prestations familiales, et il a fallu attendre 2005 pour que le mariage entre personnes de même sexe soit légalisé partout au Canada.

Depuis cette date, les FAC « reconnaissent les mariages et les unions de fait entre personnes de même sexe comme égaux à ceux de tous les autres militaires actifs. Ces couples doivent bénéficier des mêmes avantages officiels que les couples hétérosexuels »[18].

Figure 2 – L'« électropsychomètre » ou la « Fruit Machine » du Canada



Source : Gouvernement du Canada, *La fierté de servir*.

En 2016, Todd Ross, Martine Roy et Alida Satalic, membres des FAC renvoyés en raison de leur orientation sexuelle, ont intenté un recours collectif national contre les FAC, la GRC et la fonction publique fédérale pour discrimination permanente fondée sur l'orientation sexuelle. Un règlement global a été obtenu au montant de 145 millions de dollars, et de cette somme, 110 millions de dollars ont été réservés pour les victimes[19]. En 2017, le premier ministre Justin Trudeau a présenté des excuses officielles pour « le rôle qu'a joué le Canada dans l'oppression, la criminalisation et la violence systémiques à l'endroit des communautés lesbienne, gaie, bisexuelle, transgenres, queers et bispirituelles[20] ». La même année, les FAC ont publié un plan d'action sur la diversité et ont accueilli de manière proactive des soldats transgenres dans leurs rangs sur les réseaux sociaux. (Une politique officielle sur les personnes transgenres des FAC est en place depuis 2012, et la cinquième édition du *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* a retiré « le trouble de l'identité de genre » en 2013[21].)

Les FAC incluent les personnes 2ELGBTQI+ dans leur stratégie de maintien en poste, mais elles n'ont pas d'objectifs chiffrés précis en matière de représentation[22]. À titre de comparaison, ACC a rapporté que 4 % des vétérans s'identifient comme membres de la communauté 2ELGBTQI+, et plus précisément 3,2 % s'identifient comme des « hommes+ » et 8,7 % comme des « femmes+ »[23]. Compte tenu du passé marqué par l'oppression des membres de la communauté 2ELGBTQI+ dans les FAC,

certains chercheurs soulignent que beaucoup de ces personnes hésitent à se manifester ou à se faire recenser[24]. Les chercheurs estiment que, à l'instar de ce qui a été fait pour les femmes, les FAC doivent transformer leur culture si elles veulent recruter davantage de personnes 2ELGBTQI+ et les maintenir en poste.

3 SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

3.1 LA SANTÉ PHYSIQUE DES FEMMES

Le corps des femmes diffère de celui des hommes et il est donc normal que les vétéranes rapportent des problèmes de santé différents de ceux des hommes. Cette différence n'est pas en soi un désavantage, sauf lorsque ces problèmes ne sont pas pleinement reconnus.

Les vétéranes sont plus susceptibles que leurs homologues masculins de souffrir de blessures physiques, notamment de douleurs chroniques, d'infertilité liée au service et de dysfonctionnement du plancher pelvien. Comme les médecins militaires sont généralement plus familiers avec l'anatomie masculine, ils connaissent moins bien les blessures ou problèmes propres aux femmes, les femmes ont dû par le passé surmonter des obstacles pour obtenir des prestations d'ACC[25]. Dans le but de combler les lacunes en matière de soins, en 2022, ACC a publié de nouvelles lignes directrices sur l'admissibilité aux prestations destinées aux vétéranes ainsi qu'aux vétérans ayant besoin de « soins d'affirmation de genre »[26].

Certains problèmes de santé particuliers dont souffrent les vétéranes peuvent être attribués à l'utilisation pendant leur service de l'équipement militaire conçu pour les hommes. Ainsi, on a constaté que des sangles de sac à dos trop larges et des gilets pare-balles plats provoquent des microtraumatismes répétés chez les femmes. Dans certains cas, des membres féminines des FAC ont même subi des réductions mammaires ou des mastectomies afin de s'adapter correctement à leur équipement. Lors d'une comparution devant le Comité permanent des anciens combattants (Comité ACVA) de la Chambre des communes, un témoin a relaté la plainte d'une membre :

> Je me suis presque fait enlever les seins pour que mon équipement s'ajuste bien. J'ai subi une modification chirurgicale de la poitrine pour qu'elle soit plus plate et que mon équipement s'ajuste bien. C'est écœurant. Les femmes ne devraient pas se faire couper les seins pour pouvoir effectuer des tâches militaires de base sans se faire de mal en portant l'équipement qu'on les oblige à porter[27].

Le ministère de la Défense nationale (MDN) s'est engagé à offrir des uniformes ajustés à la morphologie et de maternité pour les femmes d'ici décembre 2024, bien qu'aucune annonce de suivi n'ait été faite. Le MDN a en effet affirmé ce qui suit :

> Bien que l'industrie ne soit pas actuellement en mesure de fournir certains articles spécialisés pour répondre aux besoins des femmes des FAC, comme les plaques balistiques incurvées, le MDN et les FAC s'engagent à se procurer de l'équipement militaire personnel, y compris à développer et à concevoir ces articles, qui convient à toutes les physiologies, dont celles des femmes, lorsqu'un tel équipement existe [28].

Cependant, de l'équipement militaire adapté aux femmes est offert aux États-Unis depuis au moins 2013, ainsi qu'au Royaume-Uni et en Australie depuis au moins 2022 (voir aussi la section 5 de la présente Étude) [29].

3.2 SANTÉ MENTALE DES FEMMES

Par rapport aux vétérans masculins, les vétéranes sont proportionnellement plus susceptibles de souffrir de dépression, de phobies sociales, de troubles paniques et anxieux ou encore de trouble de stress post-traumatique, et présentent davantage d'idées suicidaires pendant leur service (bien que le nombre de suicides soit plus faible). Comparativement aux femmes de la population canadienne en général, le risque de suicide chez les vétéranes est presque deux fois plus élevé. De plus, les vétéranes demeurent plus touchées par la dépression ainsi que par les troubles de l'humeur et de l'anxiété que les femmes des FAC encore en service [30]. Depuis 1998, le nombre d'études universitaires portant sur les séquelles psychologiques et physiques à long terme liées au traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire est en constante augmentation [31].

3.3 SANTÉ MENTALE DES PERSONNES 2ELGBTQI+

Statistique Canada souligne qu'en 2021, 1,3 million de personnes, soit 4,4 % de la population canadienne âgée de 15 ans et plus s'identifiaient comme membres de la communauté 2ELGBTQI+, y compris 10,5 % des jeunes de moins de 25 ans. Les personnes 2ELGBTQI+ sont trois fois plus susceptibles de déclarer avoir une santé mentale passable ou mauvaise que les personnes qui ne font pas partie de la communauté 2ELGBTQI+, en raison du « stress chronique lié à la stigmatisation sociale, à la discrimination et à l'intériorisation d'attitudes sociétales négatives [32] ».

La stigmatisation demeure particulièrement forte au sein des FAC. La purge des membres 2ELGBTQI+ aurait causé des suicides, des cas de VIH, de la peur, des dépressions, des troubles de stress post-traumatique et de la toxicomanie, ainsi que d'autres expériences traumatisantes [33]. Bien qu'il y ait peu de recherches sur la santé mentale des vétérans 2ELGBTQI+ au Canada, des études menées aux États-Unis

indiquent que les vétérans qui sont des personnes gaies, lesbiennes ou bisexuelles présentent des taux plus élevés de trouble de stress post-traumatique, de dépression et de consommation problématique d'alcool par rapport à un échantillon comparatif de vétérans du ministère des Anciens combattants [34].

3.4 TRAUMATISME SEXUEL DANS LE CADRE DU SERVICE MILITAIRE

En 1995, les FAC ont instauré un programme d'éducation et de sensibilisation appelé Code de prévention du harcèlement et du racisme (programme SHARP). Cependant, l'inconduite sexuelle n'a été reconnue comme un problème systémique qu'en 2015, lorsque l'ancienne juge de la Cour suprême du Canada (Cour suprême), Marie Deschamps, a conclu à l'existence d'« une culture sous-jacente de la sexualisation au sein des FAC. Cette culture est hostile aux femmes et aux [personnes] LGTBQ et propice aux incidents graves que sont le harcèlement sexuel et l'agression sexuelle [35] ». Cette culture problématique a été observée dans toutes les branches des FAC, malgré les différentes cultures sous-jacentes entre l'Armée canadienne, la Marine royale canadienne et l'Aviation royale canadienne. De plus, les FAC dissuadaient fréquemment les personnes concernées de signaler ces incidents, et les conséquences se révélaient souvent plus préjudiciables pour les survivants, comme la fin de l'avancement professionnel, que pour les agresseurs, dont la punition pouvait se limiter à devoir suivre une formation supplémentaire.

Lors de son témoignage devant le Comité ACVA, une survivante a déclaré ce qui suit :

> J'ai participé en 2009 à un entraînement de base à Saint-Jean, au Québec. […] J'ai été droguée, kidnappée, et j'ai subi un viol collectif lors d'une journée de formation obligatoire. La dernière chose dont je me souvienne, c'est de m'être endormie en classe après notre pause-repas à la cafétéria, puis de m'être réveillée en panique dans un motel inconnu. En fait, c'est le personnel du motel qui m'a ramené à la conscience. J'étais complètement nue, mes pièces d'identité avaient disparu, j'étais couverte de sang et d'ecchymoses, et je n'étais plus capable de marcher. Pendant les années qui ont suivi, mes agresseurs ont été blanchis et ont pu continuer à gravir les échelons au sein des FAC [36].

La juge Marie Deschamps a formulé dix recommandations pour changer la culture des FAC [37].

En 2022, l'ancienne juge de la Cour suprême, Louise Arbour, a réalisé un « examen des politiques, des procédures, des programmes, des pratiques et de la culture actuels du MDN et des FAC », dans lequel elle a formulé 48 recommandations visant à mettre en place une culture inclusive pour les femmes, les personnes 2ELGBTQI+ et d'autres groupes marginalisés [38]. Entre 2015 et 2023, il y a eu au moins 11 examens et rapports externes portant sur l'inconduite sexuelle systémique au sein des FAC et de la GRC (voir le tableau 1).

Tableau 1 – Enquêtes externes et rapports sur l'inconduite sexuelle dans les Forces armées canadiennes et la Gendarmerie royale du Canada, de 2015 à 2023

Date	Auteur(e)	Rapport
Mars 2015	L'honorable Marie Deschamps	*Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*
Novembre 2016	Statistique Canada	*Les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes, 2016*
Mars 2017	Ancienne vérificatrice générale du Canada, Sheila Fraser	*Examen de quatre cas de poursuites civiles contre la GRC pour des motifs de harcèlement au travail*
Avril 2017	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	*Rapport sur le harcèlement en milieu de travail à la GRC*
Novembre 2018	Bureau du vérificateur général du Canada	*Rapport 5 – Les comportements sexuels inappropriés – Forces armées canadiennes*
Mai 2019	Statistique Canada	*Les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes, 2018*
Juin 2019	Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes	*Les forces porteuses de changement : pour une culture égalitaire envers les femmes dans les Forces armées canadiennes*
Juin 2019	Comité permanent de la défense nationale de la Chambre des communes	*Améliorer la diversité et l'inclusion dans les Forces armées canadiennes*
Novembre 2020	L'honorable Michel Bastarache	*Rêves brisés, vies brisées : Les effets dévastateurs du harcèlement sexuel sur les femmes au sein de la GRC – Rapport final sur la mise en œuvre de l'accord de règlement de Merlo Davidson*
Juin 2021	L'honorable Morris Fish	*Rapport de l'autorité du troisième examen indépendant au ministre de la Défense nationale – Au titre du paragraphe 273.601(1) de la* Loi sur la défense nationale, *LRC 1985, c N-5*
Juin 2021	Bureau de l'ombudsman des vétérans	*Soutien par les pairs pour les vétérans ayant subi un traumatisme sexuel militaire*
Juin 2021	Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes	*Éliminer l'inconduite sexuelle au sein des Forces armées canadiennes*
Mai 2022	L'honorable Louise Arbour	*Rapport de l'examen externe indépendant et complet du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes*
Décembre 2023	Statistique Canada	*Les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes, 2022*

Source : Tableau préparé par la Bibliothèque du Parlement.

Le rapport de 2020 préparé par Michel Bastarache, ancien juge de la Cour suprême, portait sur la mise en œuvre du règlement de deux recours collectifs, lancés en Colombie-Britannique en 2012 et en Ontario en 2015. Ces poursuites ont été certifiées comme le recours collectif Merlo Davidson. Ce recours représentait les membres féminins et 2ELGBTQI+ de la GRC qui ont subi du harcèlement et de la discrimination entre 1974 et 2017. Plus de 2 000 indemnités, variant entre 10 000 $ et 220 000 $, ont été accordées, notamment pour « 131 cas de viol pur et simple[39] ».

En 2016 et en 2017, des recours collectifs semblables ont été intentés contre les FAC. Ces poursuites alléguaient du harcèlement sexuel, des agressions sexuelles ou de la discrimination fondée sur le sexe, le genre, l'identité de genre et l'orientation sexuelle au sein des FAC et du MDN. Ces poursuites ont été consolidées par la Cour fédérale en 2019 et en novembre de la même année, elles ont abouti à un accord de règlement, (Règlement Heyder Beattie). Dans le cadre de ce règlement, un total de 900 millions de dollars est accessible aux victimes. Près de 24 000 demandes d'indemnisation ont été approuvées, les indemnisations allant de 5 000 $ pour des cas de harcèlement sexuel à 100 000 $ pour des blessures physiques ou psychologiques n'ayant donné lieu à aucune prestation d'ACC[40]. En comparaison, entre 2000 et 2020, 246 cas d'inconduite sexuelle ont été portés devant une cour martiale. De plus, entre 2015 et 2018, le taux de condamnation pour l'infraction d'agression sexuelle s'élevait à 14 % devant les cours martiales, comparativement à 42 % devant les tribunaux civils au cours de la même période[41].

En 2022, Anita Anand, la deuxième femme à occuper le poste de ministre de la Défense nationale, a demandé au MDN et aux FAC de mettre en œuvre toutes les recommandations de la juge Arbour, y compris la nomination d'un contrôleur externe. La même année, le MDN a nommé une contrôleuse et mis en place un programme de soutien par les pairs pour les vétérans ayant subi un traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire[42].

Depuis 2022, la contrôleuse a publié quatre mises à jour sur l'état de la situation. Dans son rapport de novembre 2024, elle souligne que les 48 recommandations ont toutes été mises en œuvre, certaines entièrement, tandis que d'autres sont encore en cours de réalisation. Toutefois, selon elle, le manque de données constitue l'un des principaux obstacles à l'évaluation des progrès :

> [I]l manque les données nécessaires pour bien comprendre l'ampleur du problème et déterminer si les changements organisationnels ont eu l'effet escompté. […] [A]ctuellement, cette situation empêche l'organisation de comprendre pleinement l'ampleur et la nature du problème qu'elle tente de résoudre[43].

La contrôleuse externe estime qu'à ce stade,

> il peut être utile de prendre du recul pour déterminer les domaines où les chances d'instaurer un véritable changement sont les plus grandes et de réorienter les ressources en conséquence, tout en respectant l'intention des recommandations externes [44].

L'enquête la plus récente de Statistique Canada sur les inconduites sexuelles, réalisée en 2022, a révélé que 7,5 % des femmes membres de la Force régulière des FAC avaient subi une agression sexuelle au cours des 12 mois précédant l'enquête. Il s'agit d'une augmentation importante par rapport à 2018 où ce pourcentage s'élevait à 4,3 % (il était resté stable depuis 2016). Selon l'enquête de 2022, les membres non hétérosexuels étaient également plus susceptibles de subir une agression sexuelle (8,8 %) et environ quatre survivants sur cinq n'ont pas signalé l'agression sexuelle, principalement parce qu'ils pensaient que cela ne ferait aucune différence [45].

Toujours selon la même enquête, 34 % des femmes, 45 % des femmes non hétérosexuelles et 32 % des hommes non hétérosexuels membres de la Force régulière des FAC ont personnellement subi au moins un comportement sexualisé ou discriminatoire au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête. Plus de la moitié des femmes victimes de comportements sexualisés (53 %) ou discriminatoires (61 %) ont souffert de dépression ou d'anxiété. Sur une note plus positive, 75 % des membres de la Force régulière (y compris 69 % des femmes) ont convenu que la culture concernant l'inconduite sexuelle s'était améliorée depuis leur entrée dans les FAC [46].

Pour comparer la situation au sein des FAC avec la situation observée de manière générale dans les milieux de travail au Canada, selon les données de Statistique Canada, en 2020, 13 % des femmes canadiennes interrogées ont déclaré avoir déjà été victimes d'une agression sexuelle en milieu de travail, 44 % de comportements sexualisés inappropriés et 20 % de comportements discriminatoires. De plus, 27 % des femmes hétérosexuelles, 60 % des femmes LGB et 37 % des hommes LGB ont déclaré avoir été victimes de harcèlement ou d'agression sexuelle en milieu de travail lors des 12 mois précédant l'enquête [47].

Le traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire peut entraîner une transition difficile vers la vie civile ainsi qu'un départ prématuré des FAC. Un départ prématuré réduit le montant de la pension de guerre, ce qui complique davantage la transition [48].

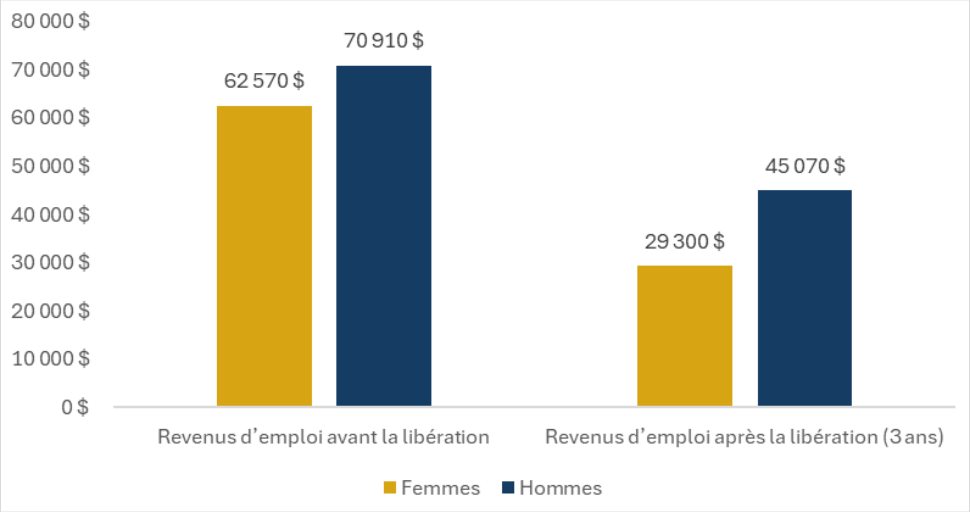
4 TRANSITION VERS LA VIE CIVILE, EMPLOI ET REVENU

Les membres féminines des FAC connaissent généralement une transition plus difficile vers la vie civile que leurs homologues masculins. Selon l'*Enquête de 2022 sur la santé des anciens combattants canadiens* d'ACC, les femmes « Plus » vétéranes sont plus susceptibles de déclarer avoir une santé mentale « passable ou

mauvaise » que les hommes « Plus » vétérans (respectivement 24,7 % par rapport à 20,5 %)[49]. Par ailleurs, les vétéranes connaissent des taux de libération pour raisons médicales plus élevés que les vétérans (47 % des femmes par rapport à 30 % des hommes)[50].

Les vétéranes connaissent également des taux d'emploi à temps partiel plus élevés (10,8 % des vétéranes par rapport à 5,5 % des hommes vétérans)[51], entraînant des gains moindres sur le marché du travail comparés aux hommes vétérans dans les trois ans après la libération : les revenus d'emploi des vétéranes ont diminué de 53 %, contre 36 % pour les hommes vétérans (voir la figure 3).

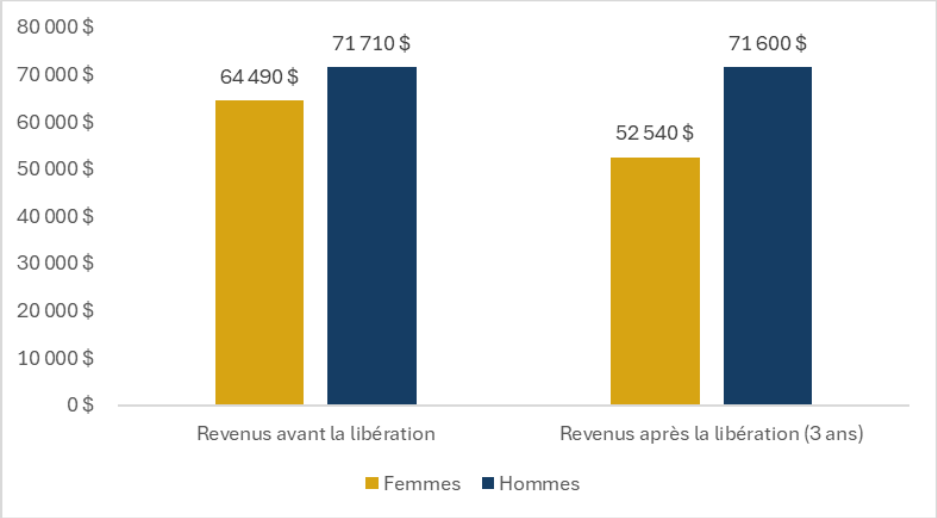
Figure 3 – Revenus d'emploi moyens des vétérans des Forces armées canadiennes avant leur libération et dans les trois ans après leur libération, par sexe



Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de Anciens Combattants Canada, *Revenu des vétérans de la Force régulière avant et après leur libération : Études sur la vie après le service militaire 2019*, 1er mai 2021, p. 31.

De plus, les vétéranes des FAC ont des revenus moyens totaux inférieurs à ceux de leurs homologues masculins trois ans après leur libération. Cela s'explique largement par leur durée moyenne de service plus courte, et donc par des pensions de service militaire inférieures[52]. Le revenu moyen total[53] des vétéranes des FAC trois ans après leur libération a en moyenne diminué de 19 %, tandis que le revenu moyen de leurs homologues masculins n'a connu presque aucune diminution (baisse de 0,2 %) (voir la figure 4).

Figure 4 – Revenu moyen total des vétérans des Forces armées canadiennes avant leur libération et trois ans après leur libération, par sexe



Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement à partir de données tirées de Anciens Combattants Canada, *Revenu des vétérans de la Force régulière avant et après leur libération : Études sur la vie après le service militaire 2019*, 1er mai 2021, p. 31.

Les vétéranes connaissent également un taux plus élevé de faibles revenus avant impôt un an après leur libération en comparaison avec leurs homologues masculins (21 % des femmes par rapport à 17 % des hommes), déterminé d'après la mesure de faible revenu de Statistique Canada en 2017[54].

5 COMPARAISONS INTERNATIONALES

5.1 VÉTÉRANES

En 2021, le Canada comptait une proportion plus élevée de vétéranes (16,2 %) que l'Australie (13,5 %), le Royaume-Uni (13,6 %) et les États-Unis (11,3 %, données de 2023). Toutefois, les États-Unis demeurent le pays comptant le plus grand nombre de vétéranes, avec 2,1 millions de vétéranes, en comparaison de 77 870 pour l'Australie, de 251 400 pour le Royaume-Uni et d'environ 75 000 pour le Canada[55]. Les enjeux rencontrés par les vétéranes canadiennes en matière de santé physique et mentale, de traumatismes sexuels dans le cadre du service militaire, ainsi que de réinsertion après la libération sont généralement comparables à ceux vécus par les vétéranes des pays susmentionnés.

En Australie, les vétéranes en âge de travailler sont plus susceptibles d'être au chômage que leurs homologues masculins[56]. Le rapport de 2024 de la Royal Commission into Defence and Veteran Suicide (commission royale sur la défense et le suicide des vétérans) a conclu que le ministère de la Défense de l'Australie avait

échoué à instaurer un changement systémique profond pour réduire les inconduites sexuelles au sein de l'Australian Defence Force (force de défense australienne), et qu'aucun mécanisme efficace de suivi des prévalences ou des tendances n'avait été mis en place [57]. Cela dit, en 2022-2023, 133 agressions sexuelles au sein de la force de défense australienne ont été publiquement signalées. Le ministère des Anciens combattants de l'Australie a également souligné que les vétéranes sont deux fois plus susceptibles de mourir par suicide et plus enclines à déclarer un problème de santé chronique, notamment l'arthrite ou un trouble de santé mentale, que les femmes dans la société civile [58]. Le ministère souligne toutefois que certains progrès ont été réalisés dans la reconnaissance des blessures liées au service militaire chez les femmes, et indique que des recherches menées par des vétérans sont en cours afin d'examiner l'expérience des femmes au sein de la force de défense australienne en tant qu'institution genrée [59].

En ce qui concerne le Royaume-Uni, le House of Commons Defence Sub-Committee on Women in the Armed Forces (sous-comité de la défense sur les femmes dans les forces armées de la Chambre des communes) a lancé une enquête en 2020 sur les expériences des vétéranes et des femmes dans les forces armées britanniques. En 2021, ce sous-comité a publié un rapport, intitulé *Protecting those who protect us: Women in the Armed Forces from recruitment to civilian life* [60]. Dans le cadre de son enquête, le sous-comité a interrogé de façon anonyme plus de 4 000 vétéranes et personnel féminin des forces armées britanniques. L'enquête a révélé que 64 % des vétéranes et 58 % du personnel féminin en service ont déclaré avoir personnellement été victimes d'intimidation, de harcèlement ou de discrimination pendant leur service. Environ six répondantes sur 10 ont déclaré ne pas avoir signalé les incidents [61]. Le sous-comité a formulé 40 recommandations dans son rapport, dont plusieurs visaient à mieux répondre aux enjeux de santé et d'emploi propres aux femmes. Il a également reconnu les efforts en cours visant à mettre au point des équipements plus sûrs et mieux adaptés aux femmes militaires, recommandant que tout le personnel féminin dispose d'un tel équipement d'ici la fin de 2022. La présidente du sous-comité sur les femmes dans les forces armées a résumé ainsi l'état de la culture militaire dans les forces armées : « Il est clair pour nous que l'armée est, à bien des égards, un monde d'hommes [62] [TRADUCTION]. »

Lors d'une réunion du comité de la défense du Royaume-Uni tenue en mars 2025, un représentant du ministère de la Défense britannique a confirmé que le ministère a mis en œuvre ou est en voie de mettre en œuvre toutes les recommandations formulées dans le rapport, à l'exception de la reconnaissance du traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire et du renvoi de tous les cas d'inconduites sexuelles devant les autorités civiles. En ce qui concerne la compétence en matière d'infractions sexuelles, le ministère a souligné que les victimes ont le choix entre le système judiciaire militaire ou civil pour poursuivre leur affaire. Le chef d'état-major général a reconnu qu'il existe un lien persistant entre la masculinité et la profession de soldat,

et que l'armée doit reconnaître que cela constitue un obstacle à l'intégration. Il a ajouté que l'armée « doit trouver un moyen de commencer à décoder cette association et à la recoder autour des comportements professionnels et de l'incidence opérationnelle [63] [TRADUCTION] ».

Les États-Unis comptaient plus d'un million de vétéranes en 1980, et ont été le fer de lance des services destinés aux vétéranes depuis cette époque. En 1984, le président Reagan a annoncé la création de la National Women Veterans Recognition Week (semaine nationale de reconnaissance des vétéranes). En 1994, le Congrès a créé le Center for Women Veterans (centre pour les vétéranes), et le traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire a été reconnu par la loi [64]. En 1997, le Military Women's Memorial (monument commémoratif pour les femmes militaires) a été achevé à Arlington [65]. En 2011, un centre d'appel confidentiel pour les vétéranes a été ouvert. L'armée américaine a commencé à stocker un nombre limité de gilets pare-balles pour femmes peu après l'intégration des femmes dans les unités de combat de l'armée en 2016 [66]. Bien que la loi de 2019 sur la modernisation des gilets pare-balles pour femmes (*Female Body Armor Modernization Act of 2019*) n'ait pas été adoptée, des progrès ont été réalisés à la suite de l'acquisition par l'armée américaine de gilets pare-balles plus légers et de casques mieux ajustés [67].

Malgré ces efforts, la plupart des vétéranes américaines ont encore tendance à avoir des salaires inférieurs et des périodes de chômage plus longues que leurs homologues masculins [68]. Les chercheurs soulignent également que selon des entrevues réalisées auprès de vétéranes, les femmes en service actif dans l'armée américaine restent disproportionnellement sujettes à la discrimination et au harcèlement fondés sur le sexe, continuent de vivre dans la crainte de subir un traumatisme sexuel dans le cadre du service militaire et se sentent marginalisées dans un environnement dominé par les hommes [69].

5.2 VÉTÉRANS 2ELGBTQI+

En 2014, le Royaume-Uni, l'Australie et le Canada figuraient parmi les six premiers pays (respectivement en deuxième, cinquième et sixième positions) sur l'indice d'inclusion militaire LGBT du Hague Centre for Strategic Studies, tandis que les États-Unis se classaient au 40e rang [70]. Tous ces pays ont reconnu leurs torts passés, et c'est le Royaume-Uni qui a fait le plus d'efforts pour se racheter.

En 2020, le gouvernement du Royaume-Uni a présenté des excuses pour l'interdiction aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles ou transgenres (LGBT) de servir dans les forces armées, à l'occasion du vingtième anniversaire de la levée de l'interdiction. En 2023, Lord Etherton [71] a réalisé un examen indépendant des expériences des vétérans LGBT, qui ont servi au sein des forces armées britanniques entre 1967 (lorsque l'homosexualité a été largement décriminalisée) et 2000. L'examen a révélé que les personnes perçues comme LGBT, « même si elles ne

l'étaient pas en réalité [TRADUCTION] », avaient également été interdites de servir dans les forces armées [72]. Certains vétérans ont témoigné de tentatives de thérapies de conversion utilisant des « traitements électro-compulsifs » et des médicaments [73]. En 2024, le gouvernement du Royaume-Uni a lancé un programme d'indemnisation financière pour les personnes LGBT de 75 millions de livres sterling, avec des montants individuels allant jusqu'à 70 000 livres sterling pour rectifier ces torts [74]. Le rapport a également appelé à la création d'un monument commémoratif dédié aux soldats LGBT. Ce monument a été dévoilé par le roi Charles III en octobre 2025 au National Memorial Arboretum [75].

L'armée australienne a officiellement interdit aux personnes homosexuelles d'intégrer ses rangs en 1944, à la demande de l'armée américaine; les femmes lesbiennes et bisexuelles étaient disproportionnellement ciblées [76]. Les personnes soupçonnées d'être lesbiennes, gaies ou bisexuelles (LGB) faisaient l'objet de surveillance, d'interrogatoires et de congédiements, dans le cadre de « chasses aux sorcières ». Comme le Canada, l'Australie a été parmi les premiers pays à lever l'interdiction faite aux soldats LGB. En 1992, le cabinet australien a annulé la décision de la force de défense australienne parce que cette interdiction contrevenait au *Pacte international relatif aux droits civils et politiques* (à la suite d'une plainte déposée auprès de la Human Rights and Equal Opportunity Commission du Commonwealth). Il a fallu une autre décision fondée sur les droits de la personne pour que la force de défense australienne admette des personnes transgenres en 2010. L'Australie a pris environ une décennie de retard sur le Canada avant que la force de défense australienne offre des prestations familiales aux membres actifs et aux vétérans de même sexe en 2009 [77]. Le mariage entre personnes de même sexe a été légalisé dans l'ensemble du pays en 2017 [78].

Aux États-Unis, lors de la « peur violette », les personnes n'ont pas été identifiées publiquement, mais cette vague de répression s'est soldée par des libérations de militaires, des difficultés financières, des troubles émotionnels et des suicides [79]. La loi de 2019 sur la réhabilitation des victimes d'accusations liées à l'homosexualité (*Lavender Offense Victim Exoneration Act of 2019*), qui aurait mené à la fois à des excuses officielles et à la mise sur pied d'un comité de réconciliation chargé d'examiner les griefs concernant des congédiements injustifiés, n'a pas été adoptée. Néanmoins, le département des Anciens combattants des États-Unis reconnaît un risque accru de toxicomanie, de troubles de l'humeur et de suicide chez environ un million de vétérans s'identifiant comme des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers ou qui appartiennent à d'autres populations de la diversité sexuelle et de genre [80].

L'ordre interdisant complètement aux homosexuels et aux lesbiennes de servir au sein de l'armée des États-Unis est demeuré en vigueur jusqu'en 1994, année de l'entrée en vigueur de la politique « Don't Ask, Don't Tell » (Ne rien demander,

ne rien dire). Cette politique interdisait l'expression ouverte de l'orientation sexuelle, et est restée en vigueur jusqu'en septembre 2011[81]. Le mariage entre personnes de même sexe est devenu légal aux États-Unis en 2015. Les personnes transgenres ont été officiellement admises dans l'armée américaine en 2016, mais une nouvelle interdiction est entrée en vigueur en 2019. L'interdiction de 2019 a été levée en 2021, mais a été rétablie en 2025 à la suite d'un décret présidentiel[82].

6 CONCLUSION

En résumé, les vétéranes et les vétérans 2ELGBTQI+ au Canada continuent d'être désavantagés par rapport à l'ensemble des vétérans, tout comme les vétéranes et les vétérans 2ELGBTQI+ en Australie, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les vétéranes continuent de vivre des transitions plus difficiles vers la vie civile que leurs homologues masculins, notamment avec des revenus inférieurs. Elles sont également plus susceptibles de souffrir de lésions dues aux mouvements répétitifs et de troubles de l'humeur. De la même façon, les vétérans 2ELGBTQI+ rapportent des taux plus élevés de problèmes liés à la santé psychologique que l'ensemble des vétérans. Enfin, la santé mentale et physique des vétéranes comme des vétérans 2ELGBTQI+ continuent d'être affectées par les traumatismes sexuels vécus dans le cadre de leur service militaire.

NOTES

1. Carmen Poulin, Lynne Gouliquer et Jessica McCutcheon, « Violating Gender Norms in the Canadian Military: The Experience of Gay and Lesbian Soldiers », *Sexuality Research and Social Policy*, vol. 15, nº 1, mars 2018, p. 60 à 73 [ABONNEMENT REQUIS].
2. Chambre des communes, Comité permanent des anciens combattants (ACVA), *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, quinzième rapport, juin 2024.
3. Gouvernement du Canada, *Conseil des vétéranes*.
4. Megan Nichole Poole, « Women Veterans of the Canadian Armed Forces and Royal Canadian Mounted Police: A scoping review », *Journal of Military, Veteran and Family Health*, vol. 7, suppl. 1, 27 septembre 2021.
5. Gendarmerie royale du Canada (GRC), *Les femmes à la GRC*.
6. Gouvernement du Canada, *Les femmes au service*.
7. ACVA, *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, quinzième rapport, juin 2024, p. 15 et 16.
8. Vincent Joyce, « La MRC fière : La plongée du Matc Orianne-Walker dans le service sous-marin », *Trident*, 18 août 2024.
9. Major Jenn Burford, *Challenges of meeting recruiting targets for women*, Étude militaire, Collège des Forces canadiennes, 2018.
10. Gouvernement du Canada, *Statistiques sur les femmes dans les Forces armées canadiennes*.
11. GRC, *Statistiques sur la diversité des employés – 2023*.

12. Gouvernement du Canada, *Vue d'ensemble moderne des vétérans canadiens : renseignements du recensement de 2021*.

13. Gouvernement du Canada, *La fierté de servir*.

14. *Ibid*.

15. *Ibid*.

16. En anglais, « fruit » est un vieux terme péjoratif utilisé pour désigner certains membres de la communauté queer.

17. Le *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (DSM) est l'ouvrage de référence utilisé par les professionnels de la santé aux États-Unis et dans une grande partie du monde pour le diagnostic des troubles mentaux. Le DSM contient des descriptions, des symptômes et d'autres critères permettant de diagnostiquer ces troubles.

18. Gouvernement du Canada, *La fierté de servir*.

19. Le Fonds Purge LGBT, « Le règlement », *La Purge*.

20. Premier ministre du Canada, *Discours du premier ministre Justin Trudeau pour présenter des excuses aux Canadiens LGBTQ2*, 28 novembre 2017; et Francine Russo, « Where Transgender Is No Longer a Diagnosis », *Scientific American*, 6 janvier 2017.

21. Forces armées canadiennes (FAC) (@CanadianForces), « We welcome Cdns of all sexual orientations and gender identities. Join us! », X (auparavant Twitter), 26 juillet 2017, 15 h 09; et Francine Russo, « Where transgender Is no longer a diagnosis », *Scientific American*, 6 janvier 2017.

22. Ministère de la Défense nationale, *Stratégie de maintien des effectifs des Forces armées canadiennes*, rapport, 6 octobre 2022, p. 7.

23. Anciens Combattants Canada (ACC), *Enquête de 2022 sur la santé des anciens combattants canadiens*, rapport, 27 juin 2025.

24. Bibora Imre-Millei, Centre for International and Defence Policy, *LGBTQ2S+ Service Members*, Policy Brief, vol. 7, nº 4, septembre 2021; et Carmen Poulin, Lynne Gouliquer et Jessica McCutcheon, « Violating Gender Norms in the Canadian Military: the Experiences of Gay and Lesbian Soldiers », *Sexuality Research and Social Policy*, vol. 15, nº 1, 2018, p. 60 à 73 [ABONNEMENT REQUIS].

25. Carmen Poulin, Lynne Gouliquer et Jessica McCutcheon, « Violating Gender Norms in the Canadian Military: the Experiences of Gay and Lesbian Soldiers », *Sexuality Research and Social Policy*, vol. 15, nº 1, 2018 [ABONNEMENT REQUIS]; et ACVA, *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, quinzième rapport, juin 2024.

26. Gouvernement du Canada, Réponse du gouvernement au quinzième rapport du Comité permanent des anciens combattants intitulé *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, 10 octobre 2024.

27. ACVA, *Témoignages*, 31 octobre 2023, 1615 (Chris Edwards, chercheuse).

28. Gouvernement du Canada, Réponse du gouvernement au quinzième rapport du Comité permanent des anciens combattants intitulé *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, 10 octobre 2024.

29. Todd South, « New body armor carrier, plates and female-focused designs headed to soldiers », *Army Times*, 8 juin 2021; Gouvernement du Royaume-Uni, *New body armour improvements for women in UK Armed Forces*, communiqué, 8 mars 2022; et Gouvernement de l'Australie, *Women fitted to fight*, 8 avril 2021.

30. Megan Nichole Poole, « Women Veterans of the Canadian Armed Forces and Royal Canadian Mounted Police: A scoping review », *Journal of Military, Veteran and Family Health*, vol. 7, suppl. 1, 27 septembre 2021; et ACC, *Enquête de 2022 sur la santé des anciens combattants canadiens*, rapport technique, 27 juin 2025.

31. Claire Cookson-Hills, « Servicewomen as whistleblowers: Canadian servicewomen and the revelations of military sexual violence », *Journal of Military and Strategic Studies*, vol. 22, nº 4, 2023.

32. Statistique Canada, « Profil socioéconomique de la population 2ELGBTQ+ âgée de 15 ans et plus, 2019 à 2021 », *Le Quotidien*, 25 janvier 2024.

33. Le Fonds Purge LGBT, *FAQ*.

34. Ian Holloway *et al*., « Mental Health and Health Risk Behaviors of Active Duty Sexual Minority and Transgender Service Members in the United States Military », *LGBT Health*, vol. 8, nº 2, février-mars 2021.

35. L'honorable Marie Deschamps, *Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*, 27 mars 2015. La juge Deschamps a tenu des assemblées publiques et organisé des groupes de discussion auxquels plus de 700 personnes ont participé. L'inconduite sexuelle a ensuite été minimisée par des soldats des FAC qui trouvaient que 700 personnes n'étaient pas un nombre élevé. Voir Gouvernement du Canada, *Marie-Claude Gagnon*, récipiendaires de la mention élogieuse de l'Ombudsman des vétérans, 2020.

36. ACVA, *Témoignages*, 5 décembre 2023, 1630 (Stéphanie Hayward, vétérane).

37. L'honorable Marie Deschamps, « Recommandations », *Examen externe sur l'inconduite sexuelle et le harcèlement sexuel dans les Forces armées canadiennes*, 27 mars 2015.

38. L'honorable Louise Arbour, *Rapport de l'examen externe indépendant et complet du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes*, 20 mai 2022, p. 21.

39. ACVA, *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, quinzième rapport, juin 2024, p. 119.

40. Services d'actions collectives Epiq Canada, *Règlement du recours collectif FAC-MDN pour inconduite sexuelle*. Des blessures physiques ou psychologiques à répétition pourraient donner lieu à une indemnisation pouvant atteindre 155 000 dollars.

41. L'honorable Louise Arbour, *Rapport de l'examen externe indépendant et complet du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes*, 20 mai 2022.

42. *Ibid*.; Défense nationale, *La ministre Anand nomme une contrôleuse externe chargée de superviser les efforts déployés par la Défense nationale pour traiter les cas de harcèlement et d'inconduite sexuelle*, communiqué, 24 octobre 2022; et Gouvernement du Canada, *À propos du Programme de soutien par les pairs*.

43. Jocelyne Therrien, « Introduction », *Rapport de surveillance externe – Quatrième rapport d'étape*, 12 novembre 2024; et Défense nationale, *Plan global de mise en œuvre 2023-2028*, 2024. Le projet de loi C-66, Loi sur la modernisation du système de justice militaire, est mort au *Feuilleton* lorsque le Parlement a été prorogé en janvier 2025.

44. Jocelyne Therrien, « Introduction », *Rapport de surveillance externe – Quatrième rapport d'étape*, 12 novembre 2024.

45. Adam Cotter et Marta Burczycka, *Les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes, 2022*, Statistique Canada, 5 décembre 2023. La hausse du nombre d'agressions sexuelles en 2022 pourrait être temporaire, étant donné que le nombre d'agressions sexuelles et de violences fondées sur le sexe a augmenté à l'échelle mondiale pendant la pandémie. Voir Stephanie Murphy, « La pandémie fantôme : hausse notable de la violence sexuelle et fondée sur le genre », blogue de la Croix-Rouge canadienne, 3 décembre 2021.

46. Adam Cotter et Marta Burczycka, *Les inconduites sexuelles dans les Forces armées canadiennes, 2022*, Statistique Canada, 5 décembre 2023; et Bibora Imre-Millei, Centre for International and Defence Policy, *LGBTQ2S+ Service Members*, Policy Brief, vol. 7, nº 4,septembre 2021.

47. Statistique Canada, « Cadre des résultats relatifs aux genres : nouveau tableau de données sur le harcèlement en milieu de travail », *Le Quotidien*, 12 février 2024.

48. ACVA, *Témoignages*, 28 novembre 2023, 1730 (Jessica Miller, fondatrice et fondatrice de la Veteran Farm Project Society).

49. ACC, *Enquête de 2022 sur la santé des anciens combattants canadiens*, rapport technique, 27 juin 2025, p. 15.

50. ACVA, *Témoignages*, 1er juin 2023, 1730 (lieutenante-générale Lise Bourgon, chef du personnel militaire par intérim, Forces armées canadiennes, ministère de la Défense nationale).

51. ACC, *Enquête de 2022 sur la santé des anciens combattants canadiens*, rapport technique, 27 juin 2025, p. 24.

52. Les vétéranes peuvent également quitter le service plus tôt pour fonder une famille, car il existe peu de services de garde d'enfants adaptés aux familles de militaires. ACVA, *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, quinzième rapport, juin 2024.

53. Le revenu moyen total correspond au revenu moyen avant impôt exprimé en dollars constants de 2017.

54. ACC, *Revenu des vétérans de la Force régulière avant et après leur libération : Études sur la vie après le service militaire 2019*, 1er mai 2021, p. 32.

55. ACVA. *Plus jamais invisibles. Les expériences des vétéranes canadiennes*, quinzième rapport, juin 2024, p. 16; Gouvernement de l'Australie, *Meeting the unique needs of female veterans*, 5 avril 2024; Australie, ministère des Anciens combattants, *Census reveals nearly 600,000 veterans in Australia*; Royaume-Uni, Office for National Statistics, *Characteristics of UK armed forces veterans, England and Wales: Census 2021*, 3 février 2023; et États-Unis, département des Anciens combattants, *Serving her country: Exploring the Characteristics of Women Veterans*.

56. Australie, ministère des Anciens combattants, *Women Veterans 2025 Baseline Data Report*.

57. Australie, Royal Commission into Defence and Veteran Suicide, *Military sexual violence, unacceptable behaviour and military justice*, rapport final, vol. 3, 2024, p. 24.

58. Australie, ministère des Anciens combattants, *Women Veterans 2025 Baseline Data Report*.

59. Australie, ministère des Anciens combattants, *Women Veterans Policy Forum 2024*.

60. Royaume-Uni, Chambre des communes, Comité de la défense, *Protecting those who protect us: Women in the Armed Forces from recruitment to civilian life*, 25 juillet 2021. Les répondants à l'enquête comprenaient 2 469 vétéranes et 1 637 femmes militaires.

61. *Ibid*., p. 91.

62. Royaume-Uni, Chambre des communes, Comité de la défense, *Report: Protecting Those Who Protect us: Women in the Armed Forces from Recruitment to Civilian Life*, 25 juillet 2021.

63. Royaume-Uni, Chambre des communes, Comité de la défense, *Women in the Armed Forces: Follow-Up (2023) – Oral evidence*, 18 mars 2025, Q124.

64. États-Unis, *Public Law 103-452*, 2 novembre 1994.

65. États-Unis, département des Anciens combattants, *Women Veterans Issues: A Historical Perspective*.

66. Ellen Haring, « Equipping and training modifications for combat arms women », *Women in International Security*, Policy Brief, janvier 2017.

67. Todd South, « New body armor carrier, plates and female-focused designs headed to soldiers », *wamilitary.com*.

68. Association of the United States Army, *Female veterans face employment challenges*, 16 décembre 2020.

69. Elaine Brown *et al*., « A Woman in a man's world: A pilot qualitative study of challenges face by women veterans during and after deployment », *Journal of Trauma Dissociation*, vol. 22, nº 2, 20 janvier 2021. Bien que cette recherche ait été qualitative, les auteurs citent des études quantitatives à l'appui de leurs conclusions.

70. The Hague Centre for Strategic Studies, *LGBT Military Personnel*, 27 juin 2014, p. 58. Cette étude n'a pas été répétée.

71. Lord Etherton, ancien chef de la magistrature civile en Angleterre et au Pays de Galles, fut le premier juge principal ouvertement homosexuel.

72. Royaume-Uni, Louisa Brook-Holland et Timothy Robinson, *Lord Etherton's independent review into the treatment of LGBT veterans*, House of Commons Library, rapport final, 10 décembre 2024, p. 3.

73. Lord Etherton, *Independent Review by Lord Etherton into the service and experience of LGBT veterans who served in HM Armed Forces between 1967 and 2000*, rapport final, mai 2023, p. 55.

74. Gouvernement du Royaume-Uni, *LGBT veterans to receive up to £75 million in financial recognition for historic wrongs*, communiqué, 12 décembre 2024.

75. « Charles III inaugure un mémorial dédié aux soldats LGBT+ », *France 24* avec AFP, 27 octobre 2025.

76. Noah Riseman, *Historic LGBT Discharges: Apology and Redress*, 25 septembre 2018.

77. « Defence law changes recognise same-sex couples », *ABC News*, 18 décembre 2008.

78. Defence Gay and Lesbian Information Service, *History*.

79. Judith Adkins, « "These people are frightened to death": Congressional Investigations and the Lavender Scare », *Prologue Magazine*, journal des Archives nationales américaines, vol. 48, nº 2, été 2016.

80. États-Unis, département des Anciens combattants, *Mental Health: LGBTQ+ Veterans*.

81. États-Unis, département de la Défense, *Don't Ask, Don't Tell Resources*. En mars 2025, un règlement dans le cadre d'un recours collectif a été approuvé, accordant aux vétérans démis de leurs fonctions en raison de cette politique une libération honorable et un accès aux prestations. Voir Justice for LGBTQ+ Veterans, *Are you a veteran with a DD-214 that includes your sexual orientation?*.

82. Morgan Godvin, « From Handcuffs to Rainbows: Queer in the Military », *JStor Daily*, 26 juin 2023.